

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin ont eu la primeur¹. Enfin, après avoir montré l'emploi du planimètre-hachette dans l'intégration de l'équation de Ricatti, il termine par d'intéressantes indications sur les recherches de M. Gercevanoff relatives à l'application de la nomographie au calcul de certaines intégrales doubles et à l'intégration de quelques équations différentielles.

Remarquable par la clarté et l'élégance de l'exposition, comme par la variété et le nombre des questions traitées, cet ouvrage est vraiment à part et dispense de la lecture de beaucoup d'autres. Au reste, nous aurons tout dit quand nous aurons remarqué qu'il est conçu dans l'esprit qui a présidé à l'organisation de l'Ecole polytechnique et qui a voulu que les élèves de l'illustre école fussent à même de discerner sans effort les principes qui dominent toutes les applications des mathématiques.

B. M.

¹ (Nous nous faisons un plaisir de reproduire le passage de la préface de M. d'Ocagne relatif à l'œuvre de M. Mayor. Réd.)

« La nouvelle doctrine, édiflée sous ce titre même, et dont il est inutile de souligner ici l'importance, est l'œuvre propre de M. B. Mayor, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs et à la Faculté des Sciences de l'Université de Lausanne. Le savant professeur, grâce à un ingénieux mode de représentation plane de l'espace, respectant le caractère dualistique des éléments géométriques, tous dérivés de la ligne droite, qui jouent un rôle prépondérant dans la théorie des systèmes de forces, est parvenu à résoudre de la façon la plus élégante les problèmes que l'on doit considérer comme fondamentaux dans le domaine de la statique graphique des systèmes à trois dimensions. On trouvera ici un aperçu des principes sur lesquels repose cette intéressante doctrine dont le développement se rencontre dans l'ouvrage magistral que lui a consacré son auteur et auquel nous ne saurions trop recommander au lecteur de se reporter. »

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'étude d'un projet de collège à Saint-Jean, Genève.

Ce concours est actuellement ouvert entre les architectes exerçant leur profession à Genève et les architectes genevois établis en dehors du canton.

Les projets seront rendus avant le samedi 30 novembre à 5 h. du soir, au Bâtiment électoral, rue de la Plaine N° 2.

Une somme de fr. 8500 est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les projets primés qui seront au nombre de quatre ou cinq au maximum. Le même concurrent ne peut obtenir qu'une prime.

En principe l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'étude définitive des plans et de la direction des travaux. Cependant le Conseil d'Etat de Genève se réserve le droit absolu de désigner pour cela l'un quelconque des autres lauréats; l'auteur du projet primé en premier rang aurait droit, dans ce cas, à une surprime de fr. 2000.

Le Conseil d'Etat se réserve le droit d'acheter tout projet présenté et non primé en le payant à la valeur du dernier prix désigné qui ne sera pas inférieur à fr. 600.

Le bâtiment à construire comprend une vingtaine de classes pour trente élèves, une aula, bureau, bibliothèque, etc.

Les programmes de concours peuvent être réclamés au Département des Travaux publics du canton de Genève.

Ville de Zurich. — Concours d'idées pour l'utilisation des terrains de Obmannamtsareals.

La Ville de Zurich ouvre un concours entre les architectes zurichois ou domiciliés à Zurich depuis le 1^{er} janvier 1916, pour la transformation des quartiers entre la Rämistrasse, la Zähringenplatz, la obere Zäune et la Florahofgasse, ainsi que la Obmannamtsareals.

Le délai pour la remise des projets échoit le 28 février 1919.

Le jury se compose de : MM. Dr Keller, directeur des constructions de la Ville de Zurich; Daxelhofer, architecte à Berne; Prof. Guhl, architecte à Zurich; Nicolas Hartmann, architecte à Saint-Moritz; Dr Klöti, conseiller municipal à Zurich; Max Müller, architecte de la ville de Saint-Gall; Wenner, ingénieur cantonal à Zurich.

Sont suppléants : MM. Fritz Steiner, ingénieur de la ville de Berne, et Dagobert Keiser, architecte à Zoug.

Une somme de fr. 20 000 sera répartie entre six projets au maximum. Le jury a la faculté de proposer l'achat d'autres projets au prix de fr. 4500 l'un.

La Chancellerie de la Direction des Travaux de la ville de Zurich remettra aux concurrents le programme détaillé de ce concours, contre la finance de fr. 10.

Ce projet comprend :

a) l'étude des voies entre le Heimplatz et le Zähringenplatz; b) la transformation et l'utilisation des terrains; c) les plans d'un bâtiment d'administration et de justice.

La section zurichoise du B. S. A. a entrepris une démarche pour obtenir une modification des données de ce concours et leur mise en rapport avec les « Normes » de la Société des Ingénieurs et des Architectes. Elle demande que l'échelle des plans du bâtiment administratif soit diminuée ou que le montant des primes soit augmenté jusqu'à fr. 35 000.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Aarau	Banque	1 ^{er} octobre 1918	Fr. 10 000	Architectes argoviens ou domiciliés dans le canton d'Argovie depuis deux ans.
Zurich	Groupe scolaire, Milchbuck	31 octobre 1918	15 000	Architectes zurichois ou établis à Zurich depuis le 1 ^{er} janv. 1916.
Zurich	Transformation de quartiers et bâtiment administratif	28 février 1919	20 000	Architectes zurichois ou domiciliés à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1916.
Bienne	Plan d'extension	1 ^{er} déc. 1918	15 000 et 5000	Techniciens suisses.
Châtelard-Montreux	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 2000 p ^r achat	Techniciens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Genève	Ecole de Saint-Jean	30 nov. 1918	8500	Architectes exerçant leur profession à Genève ou architectes genevois, établis hors du canton.
Genève	Cité-jardin	31 janvier 1919	25 000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.
Lausanne	Hôpital d'isolement	à l'étude		